



L'organisation politique Fanmi Lavalas a fixé ses positions en ce qui concerne le déroulement des compétitions électorales le 26 octobre prochain comme le claironne le président de la République. Cette structure préconise la mise en place d'un Conseil électoral provisoire (CEP) selon l'article 289 de la Constitution [amendée] du 29 mars 1987.

Le directoire de Fanmi Lavalas dénonce également l'existence d'une structure politique fonctionnant avec le même nom que ledit parti aux Etats-Unis d'Amérique (New York /Manhattan). Celle-ci compte organiser un congrès sans l'aval du comité exécutif de ce regroupement en Haïti.

Selon le membre de la coordination de Fanmi Lavalas, Louis Gérard Gilles, il s'agit d'une machination visant à barrer la route au parti de la majorité à l'approche des élections. Cependant, la coordination dudit parti, poursuit-il, s'engage à mettre tout en œuvre afin de participer dans l'organisation de ces prochaines joutes avec un organisme électoral crédible.

En ce sens, l'organisation Fanmi Lavalas est déjà prête à défier l'équipe Tèt Kale « lavalassement » dans le cadre de ce scrutin.